



La prime d'équipement est versée, y compris pour les profs-docs

La prime d'équipement informatique promise en janvier 2021 a finalement été versée aux enseignants sur la paye d'octobre (176 €). Conformément à ce qu'avait annoncé la Secrétaire générale du Ministère, les professeurs-documentalistes ont également bénéficié de ce versement en reconnaissance de leur fonction enseignante spécifique à l'Enseignement agricole.

Ils sont comme à l'ÉN exclus du décret mais bénéficient malgré tout de la prime par le biais d'une solution budgétaire interne au ministère. C'est une première avancée ! La prime d'équipement est annuelle, le SEA-UNSA sera vigilant pour que les profs-docs en bénéficient chaque année.

Le SEA-UNSA continue de dénoncer l'exclusion de certains personnels du périmètre de cette prime (CPE, ACB, AE, AESH, administratifs...). Pour les ACB, le ministère renvoie à des décisions locales niveau EPL, le SEA-UNSA encourage les élus en CA à proposer une délibération allant dans ce sens.

Envisager la revalorisation de la rémunération des enseignants uniquement par le biais du régime indemnitaire montre ici ses limites : montant indigent des primes, exclusion incompréhensible de certains personnels...

Le SEA-UNSA revendique une plus juste rémunération de tous les enseignants et personnels d'éducation. Cette revalorisation doit permettre de mieux prendre en compte la réalité du travail quotidien de chacun. Il y a urgence, la France est toujours en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE en matière de rémunération de ses personnels d'éducation.

Ce sujet doit faire l'objet d'un engagement des candidats du champ républicain à l'élection présidentielle de 2022, plus que les supposées dérives dont on accuse l'école actuellement...

